

**COMPTE RENDU DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GERVAIS
Séance du 08 Décembre 2009 – 19 h 30**

Etait absent : JULLIEN Caroline

SIVOM DE LA DREVENNE

Devant les difficultés rencontrées par les services techniques des 2 communes, à travailler dans de bonnes conditions, du fait des nombreuses pannes du tracteur et du matériel mis en commun au sein du SIVOM, les élus des deux communes ont décidé qu'après la saison hivernale en cours, le matériel sera repris par chaque commune selon son choix (broyeur et remorque pour Rovon, le reste du matériel pour Saint Gervais). Lors de la préparation du budget 2010 les prix des différents matériels seront arrêtés compte tenu des estimatifs demandés auprès de trois fournisseurs.

TRAVAUX EN COURS

Les travaux d'aménagement du carrefour du CD35 / VC6 lieu-dit « La Chapelle » sont pratiquement terminés. Une convention sera passé entre la commune et Mr Liothin pour que le déneigement soit assuré sur la partie de chemin qui sera déclassé. Une barrière à cadenas sera mise en place avec 1 clef remise à chacune des deux maisons concernées (Giraud et Liothin) et 1 à la commune.

Ecole : suite à une réunion de l'architecte avec le personnel enseignant et les Atsem quelques modifications ont été apportées. La commune est dans l'attente de la délivrance du permis de construire.

Aménagement du carrefour CD35/RD1532 : le conseil général a décidé d'exclure ce carrefour de l'étude 2010-2011 mise en place ce qui laisse à penser que ces travaux seront programmés sur l'exercice 2010.

Enfouissement des lignes électrique et téléphonique au port : sous maîtrise d'œuvre du SE 38 la part restant à charge de la commune s'élèvera à 88 642 €.

Alimentation en eau potable des Travers (St Gervais / La Rivière) : une réunion est programmée le 15 décembre prochain avec la communauté de communes, la régie et les communes. La sécurisation de la distribution sur la commune sera une priorité pour les élus, de même que l'état du chemin après travaux.

Elagage du chemin des Travers et du Revoux : travail réalisé par l'entreprise RIVAL ; en ce qui concerne les platanes au Port ce travail est confié à Arboria, un particulier est intéressé pour la récupération du bois pour broyage.

PERSONNEL

Pour éviter à la commune de contracter un nouvel abonnement téléphonique portable (43 € / mois pour un contrat professionnel) il est décidé qu'une indemnisation pour utilisation de matériel personnel sera attribuée au nouvel agent technique sous la forme du remboursement du montant de son abonnement (22. 90 € / mois)

Le conseil municipal se prononce sur le montant de l'enveloppe indemnitaire de fin d'année qui s'élève à 3 323 € et fixe les modalités de répartition entre le personnel permanent à temps complet et non complet.

Lors des absences pour congés (maladie ou annuels) le remplacement des agents sera mis en place. Les veilles de fêtes : 24 et 31 décembre la poste ne sera ouverte que le matin, elle sera fermée le samedi 2 janvier

DIVERS

Le conseil municipal délibère sur l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs municipaux au cours de l'année 2009 au prorata de leur présence.

Repas des Aînés : il est fixé au dimanche 28 février 2010.